

CÔTÉ COM'COM

Le bulletin de la communauté de communes de Yenne



TRANSPORT A LA DEMANDE

Un nouveau service pour se déplacer au quotidien sur le territoire

Billième - Jongieux - La Balme - La Chapelle St-Martin - Loisieux -
Lucey - Meyrieux-Trouet - St-Jean de Chevelu - St-Paul sur Yenne
St-Pierre d'Alvey - Traize - Verthemex - Yenne

Juillet 2025

www.ccyenne73.fr



Communauté de communes
de Yenne



LISTING EXPRESS

UN AMENAGEUR RETENU POUR LA
REQUALIFICATION DE LA FRICHE



EAU POTABLE

DES INVESTISSEMENTS
IMPORTANTES SUR LA COMMUNE
DE YENNE EN 2025



PERISCOLAIRE

MISE EN PLACE DE LA
GESTION DES CAPACITES



Sommaire

P2/ ACTUS

- Pluies torrentielles à Yenne - La crèche et la gendarmerie inondées
- Aménagement de la Curiaz - Un secteur plus ouvert et plus sécurisé
- En avant le printemps - La culture mise à l'honneur à Yenne

P4/ TOURISME

- Via Rhôna du Léman à Lyon - Une signalétique de rabattement pour découvrir le bourg de Yenne
- Maison de la Dent du Chat - Un local dédié aux activités outdoor durant la saison estivale

P6/ ECONOMIE

- Requalification de la friche Listing Express - Un aménageur retenu pour la concession d'aménagement

P7/ TRANSITION ECOLOGIQUE

- Panneaux photovoltaïques au gymnase
- Soutenir la production locale d'énergies renouvelables
- Le Contrat d'Objectifs Territorial - Un outil au service de la transition écologique

P9/ SOCIAL

- Transport à la demande - Un nouveau service pour se déplacer au quotidien sur le territoire
- Un conseiller numérique à France Services - Favoriser l'inclusion numérique des habitants du territoire

P11/ PETITE ENFANCE

- Assistant(e) maternelle agréé(e) - Un métier à part entière
- Le Relais Petite Enfance - Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Le LAEP - Lieu d'Accueil Enfants Parents « Au petit monde »

P13/ ACCUEILS DE LOISIRS

- Périscolaire - Mise en place de la gestion des capacités
- Les Marmots - Chansons et danses savoyardes à l'honneur !
- Forum de l'emploi à Yenne - Une occasion unique de rencontrer des recruteurs sur une journée
- Jeunesse - Prochaine sortie familles aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- Chantiers jeunes - Travaux d'entretien sur la commune de Yenne

P16/ DECHETS

- Déchetterie - Une évolution des consignes de tri depuis janvier 2025
- Composteurs individuels - Redonnez vie à vos déchets du quotidien

P18/ SERVICE DES EAUX

- Travaux d'eau potable - Des investissements importants sur la commune de Yenne en 2025

P19/ SHR

- Les missions du Syndicat du Haut Rhône

P20/ SMAPS SPECIAL MOBILITE

- Réflex vélo - Poursuite des prêts de VAE et des animations vélo pour tous en 2025
- Réflex véli - Une année d'expérimentation des véhicules intermédiaires sur le territoire
- SERM de Chambéry métropole et Avant-Pays Savoyard - Lancement de la démarche
- Elaboration du plan de mobilité simplifié pour le territoire Avant-Pays Savoyard

P22/ BUDGET ET FINANCES

P24/ ESPACE D'EXPRESSION

P25/ NOUS CONTACTER



L'édito du Président

C'est avec un peu de retard que ce bulletin vous apporte les faits marquants pour cette fin de mandat. Plusieurs opérations structurantes sont désormais réalisées :

- **La gendarmerie et ses six logements** assurent la pérennité du service de sécurité sur notre territoire, avec des conditions de travail mieux adaptées et plus fonctionnelles. Cette construction très attendue était devenue aujourd'hui indispensable.

- **L'aménagement de la Curiaz**, en liaison avec la commune de Yenne, permet des stationnements supplémentaires, une valorisation du patrimoine et une entrée du bourg plus attrayante.

- **La concession d'aménagement de la friche Listing express** est aujourd'hui effective pour en assurer la réhabilitation et la commercialisation. C'est l'aboutissement d'un long cheminement qui permettra demain de créer une dynamique économique diversifiée sur ce terrain de 3,4 hectares resté trop longtemps une friche industrielle. L'objectif est la création d'emplois de proximité. Le bout du tunnel est proche !

Notre structure est engagée aussi sur des dossiers importants dans le domaine social avec la gestion du CIAS et du foyer logement, le rapprochement entre le SIAD et l'ADMR ainsi que la création d'un service de transport à la demande à titre expérimental dès cet été.

Quant à l'accueil de loisirs et la petite enfance, ces compétences représentent toujours une implication importante de la collectivité, surtout après les inondations qui ont particulièrement affecté la crèche.

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare. C'est ce que nous essayons de faire dans une approche globale avec nos partenaires de l'Avant Pays Savoyard ».

Un contrat d'objectifs territorial signé avec l'état en mars dernier nous engage désormais à porter nos actions avec une plus grande attention, en favorisant notamment la production d'énergies renouvelables et les économies d'échelle.

Il convient en effet que nous puissions demain mieux nous déplacer, mieux nous loger, mieux consommer et davantage maîtriser le foncier.

Le seul regret en cette fin de mandat est de ne pas avoir pu faire aboutir le dossier du Défilé de Pierre Chatel. Mais l'étude étant réalisée, il suffira de la reprendre, car la valorisation de ce site exceptionnel reste un élément essentiel pour le développement futur de notre territoire.

Merci à l'ensemble des élus pour leurs participations constructives au service de notre population sans qui rien n'aurait été possible !

Bonne lecture à vous toutes et tous.

Guy DUMOLLARD



PLUIES TORRENTIELLES A YENNE LA CRECHE ET LA CASERNE DE GENDARMERIE INONDEES

Les pluies du 28 janvier dernier ont fait de gros dégâts. La caserne de gendarmerie et la crèche ont été inondées et cette dernière devrait rester fermée jusqu'à fin juin, le temps de faire les travaux de remise en état.

La crue, formée par des ruissellements intenses de versant, s'est propagée via le fossé longeant le chemin de la côte Berthet. Cette côte, particulièrement pentue, a produit des écoulements torrentiels qui se sont déversés dans le quartier de la Curiaz.

Une quinzaine de sapeurs-pompiers a été mobilisée pour évacuer l'eau, grâce à des pompes, aidée par plusieurs agents de la communauté de communes présents sur place.

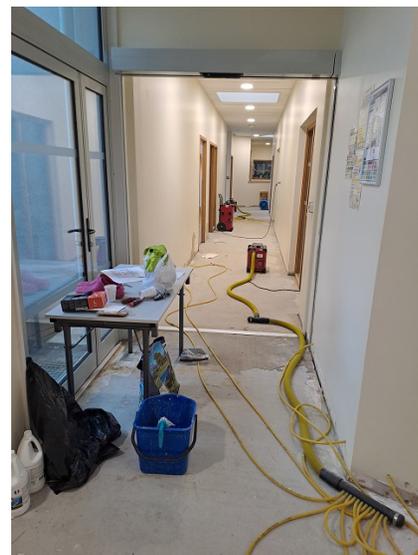
Malheureusement, l'accueil des enfants n'était plus possible dans les locaux en l'état. Après la fermeture administrative d'une quinzaine de jours, décidée par le Préfet de la Savoie, il a donc fallu trouver une solution temporaire d'accueil pour les trois services.

Le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents ont pu être accueillis de manière provisoire dans le bâtiment communal du Lys, dans une salle utilisée par le service Périscolaire. La crèche n'étant pas délocalisable du fait des nombreuses contraintes réglementaires, et des normes concernant les bâtiments d'accueil petite enfance, la collectivité a fait le choix de louer auprès d'un prestataire un bâtiment modulaire équipé, pouvant permettre d'accueillir une douzaine d'enfants.

Les travaux de remise en état de l'espace Petite Enfance ont pu commencer rapidement grâce à la réactivité des entreprises sollicitées. Les cloisons ont été asséchées mécaniquement pendant une quinzaine de jours pour évacuer l'humidité.

Puis les sols souples, les plinthes, les peintures sur un mètre de hauteur ainsi que les portes et portillons en bois ont été entièrement repris. Les travaux devraient être terminés pour la fin du mois de juin.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par l'Etat, avec la possibilité d'être mieux indemnisé par les assurances. La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pourrait également nous accompagner financièrement sur ce sinistre.





VIA RHÔNA, DU LÉMAN A LYON UNE SIGNALÉTIQUE DE RABATTEMENT POUR DECOUVRIR LE BOURG DE YENNE

Du joli lac Léman à la capitale des gaules, ce tronçon de la Via Rhôna serpente sur 320 km entre les monts et vallées du Haut-Rhône, à travers le vignoble genevois et les paysages des Alpes, alternant gorges, lacs, cascades, marais, châteaux et villages authentiques.

Cet itinéraire fait désormais l'objet d'une coopération entre les collectivités concernées afin de permettre la mise en tourisme de la Via Rhôna, et de déployer une signalétique touristique et de services sur chaque territoire.

Un schéma signalétique a été réalisé visant à identifier les sites de visites et les attraits patrimoniaux ainsi qu'à informer sur l'offre de commerces et de services susceptibles d'intéresser les différentes clientèles itinérantes et excursionnistes.

Cette signalétique de « rabattement » permettra notamment aux cyclistes et itinérants de la Via Rhôna de faire un petit détour pour découvrir le bourg de Yenne.

Le schéma étant défini et approuvé, il s'agit désormais de porter sa mise en œuvre, dans un objectif d'uniformisation de la signalétique.

Pour ce faire, un groupement de commandes a été signé avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage de la Via Rhôna. Au-delà de la passation des marchés publics nécessaires à l'opération, ce groupement de commandes prendra en compte la conception, la fourniture et la pose de la signalisation touristique et de services. La participation de la communauté de communes de Yenne est estimée à 3 000 € environ.

Du Léman à Lyon, vous pourrez ainsi profiter du calme ambiant pour découvrir le Rhône sauvage et ses nombreux points de vue, au sein d'un parcours accessible à tous et plus facilement identifiable.



« Il fallait redonner à cet espace un second souffle, et faire de l'endroit un lieu de vie animé. C'est également l'opportunité d'y développer des activités de pleine nature, avec cette nouvelle boutique dédiée aux sports et à l'accueil de groupes ».

François MOIROUD

Vice-président délégué au tourisme



MAISON DE LA DENT DU CHAT

UN LOCAL DEDIE AUX ACTIVITES OUTDOOR DURANT LA SAISON ESTIVALE

La communauté de communes et l'office de tourisme réfléchissent depuis quelques années à la revalorisation de l'espace scénographique de la Maison de la Dent du Chat. L'objectif est de réorienter et de redynamiser cet espace en y proposant des activités de pleine nature, de la vente de prestations sportives et l'accueil de groupes ou de séminaires.

C'est donc tout naturellement que la CCY et l'OT se sont dirigés vers la structure Cha'venture, partenaire de l'office de tourisme depuis plusieurs années, et dont l'activité principale est liée à l'encadrement et l'apprentissage du vélo sous toutes ses formes.

Il a donc été prévu de mettre à disposition de Cha'venture un local, au sein de l'espace scénographique, afin d'y créer une boutique dédiée aux sports de pleine nature durant la saison estivale.

La principale activité sera la location de VTT et VTTAE. En effet, Yenne est idéalement située pour proposer ce type de prestations, avec la via Rhôna toute proche ou le vignoble classé de Jongieux.

Mais il sera également proposé des activités de type multisports, autour du canoé ou de l'escalade. Des sorties accompagnées et thématiques seront proposées, ainsi que la vente de petits matériels de pleine nature.

L'autre partie de l'espace scénographique sera dédiée à l'accueil de groupes (entreprises, centres de loisirs et/ou associations), géré directement par l'office de tourisme, via des séminaires associant des expériences sportives, des ateliers ou des animations.





REQUALIFICATION DE LA FRICHE LISTING EXPRESS UN AMENAGEUR RETENU POUR LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

« Si cette future zone permettra de répondre aux besoins des entreprises du territoire, elle entend également attirer des acteurs économiques extérieurs qui voient désormais le territoire de Yenne comme une nouvelle opportunité de développement ».

Patrick MILLION-BRODAZ

Vice-président délégué à l'économie et l'agriculture

La communauté de communes de Yenne a pu acquérir en 2022, par l'intermédiaire de l'EPFL de la Savoie, la friche Listing Express, située à proximité du centre-ville de Yenne et abandonnée depuis plus de dix ans.

Ce tènement, qui porte sur plus de 3 ha, représente un enjeu majeur pour l'attractivité économique de Yenne, en étant la principale réserve foncière à vocation industrielle et artisanale du territoire, avec un objectif de création d'emplois pour les 20 prochaines années.

Ce projet permettra l'accueil et le développement d'une offre structurée et diversifiée (à vocation artisanale, industrielle, commerciale et de services).

Au terme d'une consultation pour une concession d'aménagement, le groupement PYK, Brunet éco-aménagement et LCBL Invest a été retenu, au regard de la qualité technique de leur projet et des garanties financières qu'il présente.

Son approche environnementale et paysagère a également été appréciée par la communauté de communes, avec notamment la valorisation des déchets de construction, la gestion des eaux pluviales (via un système de noue), la réalisation de toitures et d'ombrières photovoltaïques, la mutualisation des parkings de la zone et l'organisation des déplacements à vélo.

Les prochaines échéances seront consacrées aux travaux de désamiantage et de démolition d'une partie des bâtiments, avant de lancer les travaux de viabilisation de la future zone.





PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU GYMNASÉ SOUTENIR LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dès 2022, le syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard lançait une étude d'opportunité photovoltaïque sur l'ensemble des bâtiments publics du territoire. De par la superficie de son toit, le gymnase de Yenne présentait un potentiel particulièrement intéressant. Les panneaux photovoltaïques permettront de produire de l'énergie solaire qui pourra être consommée par le bâtiment et/ou injectée sur le réseau public grâce à un raccordement.

En utilisant les deux pans orientés sud/ouest du gymnase, ce serait près de 1 400 m² de surfaces aménagés en panneaux solaires, soit une puissance de 280 kWc (Kilowatt crête*). La production serait ainsi de l'ordre de 294 MWh par an, soit la consommation en électricité d'environ 60 ménages.

Afin de s'assurer que les charpentes du bâtiment sont en mesure de supporter la surcharge générée par les modules photovoltaïques, la communauté de communes a missionné à l'été 2024 un bureau d'étude structure.

Son rapport a conclu qu'il n'y avait pas de renforts à prévoir, les structures (bois et acier) porteuses de la toiture étant aptes à supporter les charges de panneaux en surimposition de la couverture actuelle.

Une consultation va donc être lancée cette année pour l'installation de ces panneaux par une entreprise spécialisée. Ce sera également l'occasion d'entreprendre des travaux de réfection du gymnase, dont une reprise du bardage et une partie de la menuiserie.

* Le watt-crête (Wc) est une indication basée sur un standard. Il correspond à la puissance électrique maximale pouvant être fournie par un panneau photovoltaïque dans des conditions de température et d'ensoleillement standard.





LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

UN OUTIL AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Contrat d'objectifs territorial (COT) est un dispositif proposé par l'agence de la transition écologique ADEME afin d'accélérer les changements de pratiques internes d'une collectivité dans le but de réduire son impact environnemental.

L'ADEME met ainsi à disposition des collectivités des grilles d'évaluation et de suivi et soutient financièrement leur démarche. Les collectivités s'engagent ainsi sur une amélioration de leurs performances, dans deux domaines phares :

- la thématique « Climat, air, énergie »
- la thématique « Économie circulaire »

Les collectivités qui souhaitent intégrer ce dispositif effectuent un état des lieux au démarrage et obtiennent des scores validés par des auditeurs externes.

Ces scores s'accompagnent de progressions attendues, grâce à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes. L'atteinte des objectifs ainsi définis conditionne l'obtention de la totalité des financements prévus, à savoir 350 000 €.



Ayant pour objectif de renforcer la transition écologique de son territoire, la communauté de communes de Yenne s'est engagée en 2024 sur un COT. Une évaluation complète de la collectivité a ainsi été réalisée cette année-là. Vérifiée par des auditeurs externes, cette première évaluation a permis de mesurer le nombre d'actions environnementales de la communauté de communes, et de s'engager sur les progressions attendues.

Un programme pluriannuel a été élaboré afin d'identifier les actions à réaliser et atteindre les objectifs d'ici les 3 prochaines années. Ce programme pluriannuel comprend notamment la réalisation d'un diagnostic « économie circulaire », la lutte contre la précarité énergétique, la valorisation des bio déchets, l'installation d'abri vélos, l'obtention du label écolo-crèche au multi-accueil, l'installation de bornes électriques sur le parking de la Curiaz, etc....

« Le Contrat d'Objectifs Territorial formalise l'engagement de la communauté de communes en faveur de la transition énergétique, et permet d'ancrer ses ambitions en matière d'éco-exemplarité et d'animation du territoire »

Guy DUMOLLARD

Président



TRANSPORT A LA DEMANDE

UN NOUVEAU SERVICE POUR SE DEPLACER AU QUOTIDIEN SUR LE TERRITOIRE

La communauté de communes de Yenne a souhaité faciliter les déplacements quotidiens des habitants de son territoire en lançant dès 2025 un nouveau service de transport à la demande, avec le soutien de la Région et de l'UE, et sous la coordination du SMAPS.

Ce service sera accessible après inscription, sur simple réservation téléphonique. Chaque trajet sera au tarif unique de 2 euros.

Il fonctionnera en porte à porte sur tout le territoire, pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou accidentées, et en porte à arrêts pour les publics ayant-droits, comme par exemple les bénéficiaires de l'APA, les demandeurs d'emploi ou en insertion, les jeunes de 15 à 18 ans les mercredis et en périodes de vacances.

Il y aura aussi un accès temporaire possible sur dérogation dans certaines situations.

Une liaison avec la ligne de bus de la Région, qui dessert Belley et Chambéry, est également à l'étude afin d'ouvrir les possibilités de mobilité partagée.

Les inscriptions au TAD se feront à France Services (Yenne) dès l'ouverture du service, attendue à l'automne 2025



« Il était important de développer des solutions de mobilité solidaire et du quotidien pour répondre aux besoins de notre public âgé comme des plus jeunes en difficultés sociales et de mobilité. Le Transport à la Demande (TAD) semble être une bonne solution pour le territoire, d'autant que la communauté de communes exerce la compétence Transport à la demande par délégation de la Région »

Guy DUMOLLARD
Président



UN CONSEILLER NUMERIQUE A FRANCE SERVICES

FAVORISER L'INCLUSION NUMERIQUE DES HABITANTS DU TERRITOIRE

Rapprocher le numérique du quotidien de nos administrés, c'est désormais l'ambition de la communauté de communes de Yenne.

250 millions d'euros ont en effet été mobilisés par l'Etat afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et à proximité de chez eux.

Cette nouvelle aide de l'Etat a permis le recrutement d'un conseiller numérique partagé avec la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette.

Au regard des besoins sociaux sur le territoire, et dans un souci de rationalisation du service et d'économie d'échelle, les deux communautés de communes ont en effet souhaité mutualiser leurs efforts en recrutant un conseiller numérique.

Celui-ci intervient pour moitié de son temps dans chaque interco et a pour mission d'accompagner les usagers dans leur appropriation des usages numériques quotidiens (travail à distance, achat en ligne, prise de RDV,



démarches sur internet, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, ...).

Il a vocation également à organiser des ateliers numériques et à se déplacer sur l'ensemble du territoire; l'idéal étant d'amener les usagers vers l'autonomie numérique.

Ce conseiller intervient du lundi au mercredi à la communauté de communes de Yenne, via une convention de prestation de services signée avec la CC Lac d'Aiguebelette qui reste l'employeur.

« Le rôle du conseiller numérique est d'accompagner les usagers en difficulté dans leur utilisation d'internet au quotidien ».

Martine GOJON

Vice-présidente déléguée aux affaires sociales

ASSISTANT(E) MATERNEL(E) AGRÉ(E) UN METIER A PART ENTIERE

L'Assistant(e) maternel(e) agréé(e) est une personne qui reçoit un salaire pour accueillir à son domicile ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM) un ou plusieurs enfants confiés par les parents.

Il s'agit aujourd'hui d'une véritable profession réglementée et dotée d'un statut (loi du 27 juin 2005).

Responsable du bien-être des jeunes enfants qui lui sont confiés, l'assistant(e) maternel(e) doit pouvoir garantir la sécurité, la santé ainsi que l'épanouissement des enfants accueillis.

Un agrément délivré par les services PMI ainsi qu'une formation initiale de 120 heures obligatoires permet alors d'exercer la profession à son domicile ou en Maison d'Assistants Maternels.

Le métier d'assistant(e) maternel(e) vous intéresse et vous souhaitez passer votre agrément ?

N'hésitez pas à contacter le Relais pour plus d'informations au 04 79 36 66 74 ou par mail : ram@ccyenne.

Vous êtes parents et vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ou vous souhaitez des informations sur le contrat de travail avec votre assistant(e) maternel(e) ? le Relais peut également vous renseigner.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

OFFRIR UN CADRE DE RENCONTRES ET D'ECHANGES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Le Relais Petite Enfance vous accueille dans les locaux de l'Espace Petite Enfance.

Il renseigne les parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, soutient les assistantes maternelles dans leur activité à domicile, et propose des animations et des temps festifs aux enfants.

Ce service est co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

Ce partenariat financier a été renouvelé en 2025, à la suite d'un diagnostic qui a pu mettre en avant certains éléments :

- L'accueil chez une assistante maternelle est le premier mode de garde sur le territoire. Cependant, la diminution du nombre d'assistantes est continue depuis une dizaine d'années (moins 50 % entre 2014 et 2024), en grande partie en raison des départs à la retraite non compensés par l'arrivée de nouvelles professionnelles.

- Certains besoins des familles ne sont pas couverts, en particulier les demandes en horaires atypiques, l'accueil périscolaire ou bien le mercredi et les vacances scolaires...

- Les familles obtiennent au Relais la liste de tous les modes d'accueil disponibles sur le territoire. Il accompagne aussi les parents dans la rédaction d'un contrat de travail pour leur assistante maternelle par exemple.

- Les temps festifs sont bien investis par les parents et les professionnels, comme un lieu de rencontres et d'échanges autour des enfants

- Les assistantes maternelles sont en demande de soutien dans leur activité (formations, échanges...)

- Le Relais peut servir de médiateur ou de facilitateur dans les relations entre les parents et les assistantes maternelles en cas de besoin.





SEMAINE DÉPARTEMENTALE DE LA PARENTALITÉ

ACCOMPAGNER SON ENFANT VERS L'AUTONOMIE !

Du 17 au 23 mai 2025, les familles du territoire ont pu profiter d'une semaine d'actions visant à accompagner les parents dans les différentes étapes de l'autonomie de leur enfant, de la petite enfance à l'adolescence.

Différents temps étaient proposés pour permettre d'accueillir les parents et leurs enfants afin d'échanger avec eux sur les questionnements liés à l'apprentissage de l'autonomie, la découverte des interdits ou des premières indépendances.

Si on parle beaucoup d'autonomie à l'adolescence, c'est tout au long de l'enfance qu'elle se construit, et il est important de construire des repères avec son enfant, pour lui permettre de grandir en confiance.

Les services Petite Enfance ont proposé un forum le samedi 17 mai pour accueillir les nouvelles familles, proposer des ateliers discussions autour des premiers apprentissages,

des premières séparations... Des ateliers danse pour les moins de 3 ans avec leur parent ont également permis d'explorer l'autonomie à travers la création artistique.

À l'école primaire, dans les services périscolaires, nous avons interrogé les parents et leurs enfants sur le degré d'autonomie dont ils disposent à la maison, et les réponses ont été très différentes selon les familles. Les réponses seront mises en forme et exposées, et une artiste photographe a immortalisé ces instants d'échanges par des portraits de famille.

Pour les parents dont un de leur enfant entre en petite section de maternelle, c'est toujours un moment un peu angoissant. Tous les services proposent ainsi aux familles de se retrouver chaque année pour leurs présenter les procédures d'inscription et de fonctionnement des services cantine, périscolaire... Suivi d'une table ronde d'échanges sur les émotions et les

interrogations suscitées par la première rentrée scolaire, afin d'aborder le mois de septembre avec plus de sérénité.

Les collégiens ne sont pas en reste puisque nous leur avons proposé un atelier de prévention sur la sexualité à l'Espace Jeunesse, en présence d'une sage-femme, pour répondre à leurs nombreuses questions, suivi d'une soirée pizza pour la détente.

La semaine s'est conclue par un spectacle de stand up place du Kiosque, avec un humoriste chargé, en une heure, de faire comprendre son ado à ses parents, « ce tout petit mignon qui peut se transformer en Hulk à la moindre contrariété ! ». Un spectacle familial, avec beaucoup d'interactions avec le public, qui a permis à chacun de s'exprimer, de rire de ses propres travers, de mieux comprendre les réactions parfois épidermiques que provoque l'arrivée d'un ado dans une famille.

LAEP

LES LIEUX RESSOURCE

La communauté de communes met à votre disposition deux lieux pour emprunter des ouvrages autour de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, sur des questions de parentalité ou de société :

- Le lieu ressource parentalité 0-6 ans à l'Espace petite enfance
- Le lieu ressource ado-parents 7-25 ans place du kiosque

Nouveauté !

un site internet vient de voir le jour : <http://new.mabib.fr/ccy73>

Vous pourrez découvrir notre fond documentaire et faire des recherches par thématique !



PERISCOLAIRE

MISE EN PLACE DE LA GESTION DES CAPACITES

Depuis la crise du COVID en 2020, la communauté de communes a pu observer une augmentation très importante du nombre d'enfants fréquentant les services périscolaires, avant ou après l'école, et également sur le temps de pause méridienne. Le nombre d'heures d'accueil est ainsi passé de 95 000 heures annuelles en 2019 à 217 000 heures en 2024.

La collectivité, en charge de cette compétence, en coopération avec les communes, propriétaires des locaux scolaires, travaille chaque année à adapter les conditions d'accueil au nombre d'enfants inscrits.

Cependant, les capacités d'accueil des locaux périscolaires de chaque commune peuvent vite s'avérer limitées.

La collectivité éprouve également de plus en plus de difficultés à recruter du personnel qualifié en nombre suffisant.

L'équipe pédagogique est par exemple passée de 30 à 43 agents sur les cinq dernières années.

En échange d'une participation financière importante de la CAF, le service périscolaire doit se conformer à certaines règles de sécurité : un nombre d'adultes par groupe d'enfants en fonction de leur âge, un nombre de personnels diplômés suffisant, et un nombre de m² par enfant dans chaque salle d'accueil.

Aussi, afin de garantir la sécurité des enfants, les élus de la communauté de communes ont pris la décision de définir des capacités maximales par site, bloquant ainsi les réservations lorsque la capacité est atteinte. Nous encourageons donc les familles à ne réserver que lorsqu'elles ont vraiment besoin du service, afin de permettre à tout le monde, et notamment aux familles qui travaillent, de bénéficier de ce mode d'accueil périscolaire.

L'encadrement des enfants vous intéresse ?

Que vous soyez titulaires du BAFA ou non, la collectivité va recruter pour la rentrée de septembre, par l'intermédiaire de « France Travail ».

Nombre moyen d'heures d'accueil par enfant/an

550 heures/enfant



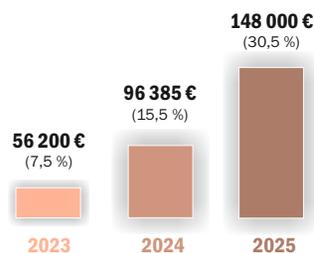
Tarification au Forfait

221 heures/enfant



Tarification à l'Occasionnel

Evolution du reste à charge de la CCY depuis 2023



302 €

(participation familiale)

652 €

(CAF et remboursements divers)

173 €

(reste à charge CCY)



1 127 €

Coût moyen annuel d'un enfant gardé en 2024

LES MARMOTS CHANSONS ET DANSES SAVOYARDES A L'HONNEUR !

Depuis de nombreuses semaines, les enfants de l'accueil de loisirs des mercredi préparaient en secret une surprise pour leurs familles.

Accompagnés par le groupe folklorique « La Dandinove », les enfants de chaque groupe d'âge ont préparé une chanson et une danse savoyarde traditionnelle.

Tout le monde s'était donné rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Paul sur Yenne le mercredi 16 avril à 18h00.

Parents, amis, frères et sœurs ont pu profiter d'une heure de spectacle, suivi par un goûter offert aux petits et aux grands.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles de la Dandinove : Christine, Claudine, Andrée et Marie-Claude, ainsi que les animatrices de l'accueil de loisirs pour ce moment inoubliable !



FORUM DE L'EMPLOI A YENNE UNE OCCASION UNIQUE DE RENCONTRER DES RECRUTEURS SUR UNE JOURNEE

Le 19 février 2025, les trois communautés de communes de l'Avant Pays Savoyard ont organisé leur deuxième forum de l'emploi, à la salle polyvalente de Yenne.

Cet événement a regroupé 33 entreprises locales, qui avaient 140 postes à pourvoir. Le public s'est déplacé en nombre, avec 330 participants accueillis tout au long de l'après-midi.

Plusieurs organismes de formations étaient également présents, représentant notamment les métiers en tension (tourisme, transport, service à la personne) afin d'orienter les candidats vers des métiers qui recrutent.

Cette deuxième édition a été un succès, grâce à l'appui important apporté par

France Travail, la Région Auvergne Rhône Alpes Entreprises, le concours de la Mission Locale et des Infos Jeunes du territoire.

« L'objectif est de permettre aux entreprises de trouver des salariés dont elles ont besoin, mais aussi de rencontrer des candidats qu'elles n'auraient pas forcément repérés dans une procédure de recrutement classique ».

Virginie GIROD

Vice-présidente déléguée à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le périscolaire et la culture



JEUNESSE

PROCHAINE SORTIE FAMILLES AUX SAINTES-MARIES DE-LA-MER

La communauté de communes propose régulièrement des actions en direction des familles du territoire dans le cadre du soutien à la parentalité.

SORTIE FAMILLE
Communauté de communes de Yenne

DESTINATION SAINTES MARIE DE LA MER

SAMEDI 21 JUIIN 2025 5H45-23H

AMÉLIA

06.89.65.38.86 / a.bonin@ccyenne.fr

Ces sorties d'une journée en bus, sont accessibles à toutes les familles résidant sur la communauté de communes de Yenne.

Elles participent financièrement en fonction de leur quotient familial.

Parmi les dernières destinations, les participants ont pu visiter le célèbre marché de Turin (Italie) en décembre 2024, ou bien encore la grotte Chauvet (Ardèche) le 12 avril dernier.

La communauté de communes reçoit le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour ce genre d'actions. Ces moments de loisirs en familles sont considérés comme des facteurs d'épanouissement culturel, personnel et de cohésion familiale.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le service Jeunesse au 06 89 65 38 86

La prochaine sortie est programmée le samedi 21 juin 2025, aux Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches du Rhône)

CHANTIERS JEUNES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA COMMUNE DE YENNE

Comme chaque année, le service jeunesse de la communauté de communes encadre des chantiers jeunes sur son territoire.

Cela permet à des jeunes de plus de 16 ans de connaître une première expérience professionnelle, encadrée par un animateur.

Pendant les vacances d'avril, un groupe de 4 jeunes a ainsi été accueilli au sein des services techniques de la commune de Yenne, pour effectuer différents travaux d'entretien et de réfection des espaces communaux.

Ce travail d'un total de 20 heures, en demi-journée, offre aux jeunes une rémunération au SMIC horaire, financé par les communes participantes.

Chaque année, ce sont 20 jeunes du territoire qui profitent de cette opportunité. Les prochains chantiers auront lieu cet été dans les communes de Lucey, Saint-Paul de Yenne, Saint-Jean de Chevelu et Traize.



Déchets

• MOBILIER INTERIEUR ET EXTERIEUR EN PLASTIQUE
(DALLES, LAMES, LAMBRIS, BARDAGE...)

• ARTICLES DE JARDIN ET DE BRICOLAGE EN PLASTIQUE (ARROSOIR, JARDINIÈRE, TUYAU D'ARROSAJE, RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE...)

• JOUETS EN PLASTIQUES (TROTTEURS, JEUX D'EXTERIEUR, VEHICULES A PEDALES...)

INTERDIT

• Produits du bâtiment en composite

• Isolants en Polyuréthane (PU) ou Polystyrène expansé (PSE)

• Toiles enduites, toile et fibre de verre, sous-couches, films, écrans, filtres, accessoires en d'autres matière que PVC, joints, bandes d'étanchéité.

MA 2^{ÈME} VIE

• Après tri (mécanique ou optique) ces plastiques sont intégrés dans la fabrication de nouveaux objets.

MULTI REP PLASTIQUES RIGIDES ET PVC



DECHETTERIE

UNE EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI DEPUIS JANVIER 2025

Depuis le mois de janvier dernier, la déchetterie accueille de nouvelles filières de tri afin de favoriser le recyclage des matériaux et le réemploi. Dans les faits, les déchets acceptés sont les mêmes, seules les consignes de tri sur place évoluent.

DÉSORMAIS ON TRIE PAR MATÉRIAUX

Grâce à l'implication des éco-organismes partenaires (Ecomaison, Ocab et Ecologic), vous pouvez désormais déposer par matière :

- Vos produits et matériaux de la construction et du bâtiment (bois, plâtre, métaux, plastiques, gravats, menuiseries vitrées, laine de verre, laine de roche)
- Vos articles de bricolage et jardinage (tuyaux d'arrosage, bâches, arrosoirs, pots de fleur, l'outillage, tondeuse, taille-haie, débroussailleuse, tronçonneuse...)
- Vos jeux (toboggan, balançoire, tricycle...) et vos jouets (dînettes, petites voitures, jeux de construction, poupées...).

- Vos articles de sport et de loisirs (vélos et accessoires, sport de glisse, sport nautique, sport de ballon, sport fitness, équitation...)

UN SITE RÉORGANISÉ POUR ACCUEILLIR LES NOUVELLES FILIÈRES

De nouveaux espaces et de nouveaux conteneurs ont été aménagés. L'agent valoriste de la déchetterie est formé et mobilisé pour vous accompagner au mieux dans cette réorganisation. Il est présent sur le site pour vous accueillir et vous orienter lors de vos dépôts.



ET APRÈS ? EN AVANT VERS UNE SECONDE VIE !

L'objectif est simple : moins de déchets et plus de réemploi grâce à la déchetterie.

Les équipements collectés intègrent la filière de prévention et de recyclage. L'ambition est de prolonger le cycle de vie des produits en les recyclant ou en les réparant pour une seconde vie contribuant ainsi au développement de l'économie circulaire.

Cependant, lorsque le réemploi n'est pas possible, un recyclage de qualité permet de valoriser les matières premières.

Les matières non recyclables sont quant à elles traitées de manière sécurisée et valorisées en énergie (production de chaleur), afin d'éviter une éventuelle pollution et la mise en décharge.



« Les biodéchets peuvent représenter jusqu'à 30 % de notre poubelle. Trier à la source cette matière naturelle et la valoriser par un retour au sol dans nos jardins, c'est détourner de la matière humide des fours, et au final diminuer nos tonnages et améliorer notre environnement »

Laurence BOIRON
Vice-présidente déléguée à l'environnement

COMPOSTEURS INDIVIDUELS REDONNEZ VIE A VOS DECHETS DU QUOTIDIEN

En France, ce sont 10 millions de tonnes de nourriture qui sont gâchées chaque année. Individuellement, le gaspillage alimentaire représente 155 kg de nourriture jetés par personne et par an.

En plus d'exacerber la faim et l'insécurité alimentaire, les pertes et le gaspillage alimentaires contribuent aux trois crises planétaires qui menacent notre avenir collectif : le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution.

La mise en place d'une bonne gestion des déchets permet de répondre à 3 enjeux majeurs :

- Réduire les tonnages d'ordures ménagères
- Maîtriser les coûts de gestion
- Eviter la saturation des centres de traitement.

Le compostage approprié des déchets organiques, comme les aliments non comestibles ou inutilisés, peut par ailleurs réduire la dépendance à l'égard des engrais chimiques, contribuer à rétablir la fertilité des sols et améliorer la rétention d'eau et l'apport de nutriments aux plantes.

Au regard de ce contexte, et en harmonie avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la communauté de communes de Yenne a lancé un dispositif permettant à un maximum d'habitants de s'équiper d'un composteur individuel de 400 litres, et de ses bio-seaux, à un prix très attractif.



TRAVAUX D'EAU POTABLE DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS SUR LA COMMUNE DE YENNE EN 2025

La communauté de communes poursuit le renouvellement des conduites d'eau potable pour assurer la continuité de l'alimentation des usagers.

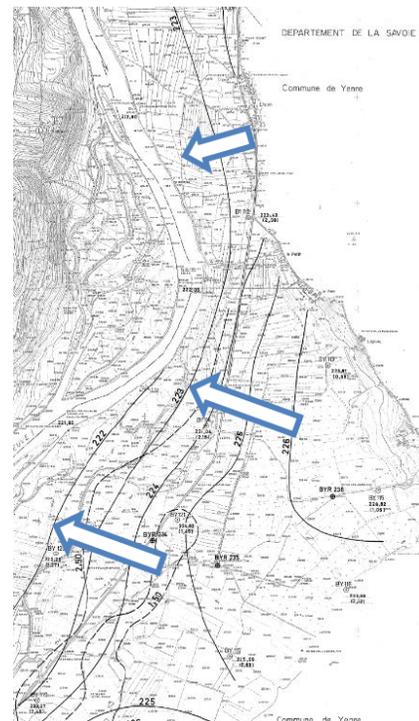
En 2024, la collectivité a renouvelé les conduites et les branchements des rues Jean Létanches, des Echenaux et du Chemin des Fossés à Yenne pour un montant de 180 000 € HT.

Ce chantier a été réalisé via un groupement d'entreprises locales : FONTAINE TP / VTM COUTURIER. Dans un souci de coordination et d'optimisation des coûts de terrassement, la collectivité a travaillé en collaboration avec la commune de Yenne qui a réalisé la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau pluvial.

Ainsi, les réseaux de ces trois rues sont à présent neufs, ce qui devrait éviter de nouvelles interventions dans les prochaines années.

« En 2025, la CCY est encore présente à Yenne afin de renouveler les conduites et les branchements de la Rue des Prêtres et de la Rue Antoine Laurent pour un coût de 200 000 € HT. Cette opération est faite également en collaboration avec la commune de Yenne qui réalise des aménagements de voirie en surface dans le cadre de son programme de revitalisation du centre bourg ».

Laurence BOIRON
Vice-présidente déléguée à
l'environnement



RECHERCHE EN EAU DES ETUDES SE POURSUIVENT DANS LA PLAINE DE YENNE

Les enjeux climatiques et environnementaux des années à venir imposent une diversification de l'approvisionnement afin de ne pas être tributaire des seules sources actuelles très dépendantes des conditions climatiques. La recherche en eau dans la nappe alluviale du Rhône est donc un enjeu primordial. Une prospection géophysique a été réalisée afin de localiser un secteur susceptible de fournir la quantité d'eau nécessaire et une qualité conforme à la réglementation.



Créé en 2003, le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) intervient à travers un programme d'actions pour préserver, restaurer et entretenir le bon fonctionnement des milieux aquatiques (Rhône et affluents) des zones humides et prévenir des inondations à l'échelle de son territoire.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le programme d'actions en faveur de la restauration et de la protection des milieux aquatiques est construit autour de diagnostics, de suivis scientifiques, de travaux et de maîtrise foncière.

Ces opérations permettent d'améliorer ou de préserver la qualité écologique du Rhône et de sa plaine alluviale et ainsi d'offrir des bénéfices aux territoires (ressource en eau potable, patrimoines naturels et paysagers exceptionnels, adaptation aux changements climatiques, et autres services rendus par la nature, etc).



PREVENTION DES INONDATIONS

La prévention des inondations s'articule autour de la gestion des digues de protection (études, travaux,...), la mise en œuvre d'actions pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations de notre territoire, et un accompagnement pour une gestion de crise opérationnelle et une meilleure connaissance du risque.

RESERVE NATURELLE NATIONALE DU HAUT-RHÔNE FRANCAIS

La préservation et la gestion de cet espace au statut de protection le plus fort au niveau national sont régies par une réglementation indispensable à la conservation des richesses du patrimoine naturel et adaptée à la découverte du site.

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Le travail avec les agriculteurs se traduit par un appui technique et économique afin d'optimiser les bénéfices mutuels entre la production et la biodiversité, pousser à l'autonomie des exploitations agricoles, et restaurer les habitats naturels et la ressource en eau (qualité et quantité).

SENSIBILISATION ET EDUCATION

La connaissance scientifique produite sur le territoire se transmet grâce à des actions de sensibilisation, notamment à destination des scolaires, des riverains, des élus...

L'objectif est de faciliter la compréhension et l'appropriation des milieux naturels, de leur fonctionnement et des services qu'ils nous rendent.

4 départements

Ain, Haute-Savoie, Savoie et Isère

7 intercommunalités

Grand Lac, Terre Valserhône, Ussets-et-Rhône, Bugey Sud, Val Guiers, Yenne et Vals du Dauphiné

RÉFLEX VÉLO

POURSUITE DES PRÊTS DE VAE ET DES ANIMATIONS VÉLO POUR TOUS EN 2025

Les campagnes de prêts de Vélos à Assistance Électrique (VAE) vont redémarrer avec le dispositif Réflex Vélo, avec des campagnes de 3 mois pour tester le vélo au quotidien et dans diverses situations pour adopter le Réflex Vélo !

Chaque participant sera accompagné par un animateur vélo professionnel de l'Agence écomobilité.

Depuis son lancement, le dispositif Réflex Vélo a démontré son efficacité, avec des résultats impressionnants : en moyenne, les participants ont parcouru entre 200 et 1000 km, et environ 2 à 3 personnes par campagne franchissent le cap d'investir dans un VAE et l'utilisent régulièrement depuis.

En 2025, le territoire de l'Avant Pays Savoyard proposera également diverses animations à Yenne ou encore Saint-Jean de Chevelu : balade découverte du VAE, atelier révision de vélo et marquage bicycode, parcours maniabilité vélo parents-enfants et pour la première fois une session de formation vélo-école pour se mettre ou se remettre en selle en juillet 2025.

Plus d'informations, candidatures VAE et programme des animations : <https://www.avant-pays-savoyard.com/smaps/projet/mobilite-velo/>



RÉFLEX VÉLI

UNE ANNÉE D'EXPÉRIMENTATION DES VÉHICULES INTERMÉDIAIRES SUR LE TERRITOIRE

L'Avant-Pays Savoyard a candidaté à un programme d'innovation de l'Ademe appelé "Extrême Défi" pour expérimenter des VELI : des Véhicules Légers Intermédiaires, à mi-chemin entre le vélo et la voiture.

Il font 1 000 fois mieux que la voiture en étant 10 fois moins coûteux, 10 fois plus durables, 10 fois plus légers, 10 fois plus simples (à construire et entretenir) et 10 fois moins puissants.

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard souhaite ouvrir le champ des possibles en matière de déplacement en territoire rural, au-delà de la voiture individuelle classique, trop souvent prise à défaut, qui revient cher et encombre les routes et engendre des effets négatifs sur l'environnement et notre cadre de vie.

Ici comme dans 100 territoires en France, des volontaires pourront tester gratuitement 2 types de VELI pour une durée d'un mois, le tout en étant accompagné.



SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE ET AVANT-PAYS SAVOYARD LANCEMENT DE LA DÉMARCHE

En réunissant de nombreux partenaires dont l'État, la Région, le Département de la Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et l'Avant-Pays Savoyard, le projet de SERM donne une nouvelle dimension aux projets d'aménagement durable du territoire et de mobilités.

L'ambition de cette démarche est d'améliorer la cohérence et la performance de l'offre multimodale ainsi que des services associés (tarifs, billetterie, information, ...) pour élargir l'offre de services et ainsi mieux répondre aux besoins des habitants des secteurs urbains, périurbains et ruraux.

Sur le territoire Métropole de Savoie et de l'Avant-Pays Savoyard, en s'appuyant sur une offre multimodale consolidée autour de l'axe ferroviaire névralgique d'Aix-les-Bains à Montmélián, ce projet permettra de mieux connecter les différents réseaux

de cars, des lignes de transport collectif express, ou encore vélo, marche, et covoiturage.

S'inscrire dans cette démarche, c'est faire le choix d'accélérer les projets déjà engagés pour offrir des services plus fréquents et mieux coordonnés.

Cette démarche est engageante et pleine d'opportunités pour le SMAPS et leurs 3 intercommunalités adhérentes.

Pour la communauté de communes de Yenne, c'est Laurence Boiron et François Moiroud qui seront aux côtés du Président Guy Dumollard pour suivre la démarche et discuter des orientations pour l'Avant-Pays Savoyard.

Le comité de pilotage de lancement s'est réuni le 10 mars, et la démarche devrait aboutir à la demande officielle de statut de SERM auprès de l'État, fin 2025.



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ POUR LE TERRITOIRE AVANT- PAYS SAVOYARD

En concomitance avec le démarrage de la préfiguration du SERM en 2025, le SMAPS, en lien avec les 3 EPCI, a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié, et de conduire en priorité une phase qui se concentrera sur les enjeux de déplacements et d'échanges avec le territoire de Chambéry-Métropole Savoie. Il sera étudié à cette occasion les offres de services structurantes en connexion avec les futurs pôles ferroviaires et routiers, ou encore avec le réseau de transport collectif.

Le Plan de Mobilité Simplifié est une démarche souple et non opposable, encadrée par le Code des Transports, qui présente plusieurs avantages. Elle permettra de doter le territoire d'un outil politique structurant et d'une vision opérationnelle précise, à court-terme et long-terme (horizon 2035) d'une offre de services multimodale. On y retrouvera les aménagements à engager dans une logique de rabattement vers les futurs pôles d'échange identifiés au SERM.

Deux concertations permettront d'associer largement élus et acteurs locaux : une première en mai relative à la stratégie de mobilité du territoire et une seconde en septembre relative au plan d'action opérationnel.

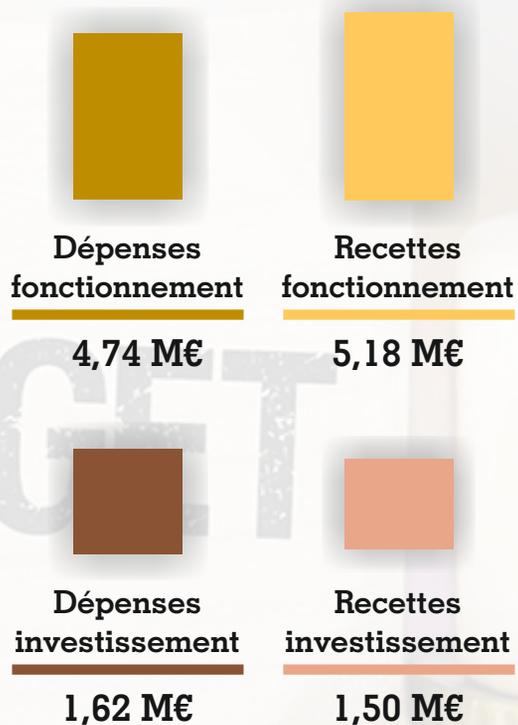


Budget

et ratios financiers ⁽¹⁾

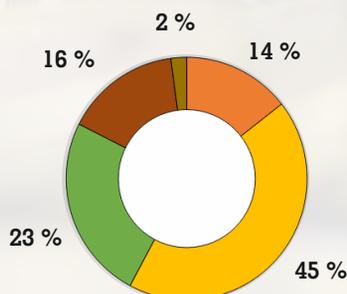
2024

⁽¹⁾ En millions d'euro, hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement



Dépenses à caractère général	664 K€
Charges de personnel	2 151 K€
Atténuations de produits	1 096 K€
Charges de gestion courante	742 K€
Charges financières	92 K€

Répartition des dépenses de fonctionnement



3,73 M€

(dont 1,97 M€ de compensation de l'Etat)

PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS

334 573 €

MONTANT ANNUEL DE LA DETTE

518 570 €

EPARGNE DE GESTION⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ce montant correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, avant la prise en compte de l'annuité de la dette.

6 ans

CAPACITE DE DESENDETTEMENT⁽¹⁾

⁽¹⁾ La capacité de désendettement exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la collectivité rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

La zone dangereuse se situe au-dessus de 10 ans. Cette limite marque le seuil du surendettement pour une collectivité locale.

367 €/habitant

POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le potentiel fiscal est un indicateur qui permet de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres. Cette indicateur permet d'analyser la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales. Pour information, le potentiel fiscal en Savoie est de 645 €/habitant. Il est de 571 €/habitant au niveau national.

Espace d'expression réservé à la minorité

Bonjour,

La commune de Chanaz (500 habitants, à 14 km de Yenne et attenante de la commune de Lucey) a délibéré pour partir de la communauté d'agglomération de Grand Lac (autour d'Aix les Bains) et pour demander d'adhérer à la communauté de communes de Yenne (CCY).

Ceci, après avoir fait une étude économique d'un montant de 10 000 € entièrement à leur charge, sur les conséquences de cette éventuelle fusion, par l'organisme Agate du Conseil Départemental de Savoie.

Ils nous demandaient donc de délibérer pour leur éventuelle adhésion, si cette étude s'avérait positive pour la CCY et pour eux.

Le 8 Juillet 2024, Mr Yves Husson (maire de Chanaz) est venu à une réunion communautaire pour répondre à nos questions.

Le vote a eu lieu dans la foulée, à bulletins secrets à la demande de Mr Guy Dumollard (président de la CCY).

Sur 25 votes : 1 abstention, 2 votes blancs, 3 votes pour (Stéphane Lamiral, maire de Jongieux, Claudine Bolliet et René Paderno, de l'opposition yennoise) et 19 votes contre.

Nous avons également eu confirmation, par une étude interne, qu'il n'y a pas eu de réelle baisse de dotations de l'État durant ce mandat au niveau de la communauté de communes de Yenne.

Salutations de travail !

L'opposition yennoise,
Claudine BOLLIET et René PADERNOZ





Communauté de communes
de Yenne



Nous contacter

ACCUEIL ADMINISTRATIF

Du Lundi au Vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
Tél : 04 79 36 90 76 Fax : 04 79 36 92 72
Mail : accueil@ccyenne.fr

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accueil du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et permanence téléphonique uniquement de 13 h 30 à 17 h 00
Tél : 04 79 36 92 74
Mail : spanc@ccyenne.fr

SERVICE JEUNESSE

Accueil du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et permanence téléphonique uniquement de 13 h 30 à 17 h 00
Tél : 04 79 36 92 78
Mail : centredeloisirs@ccyenne.fr

SERVICE PERISCOLAIRE

Accueil du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et permanence téléphonique uniquement de 13 h 30 à 17 h 00
Tél : 04 79 36 92 75
Mail : periscolaire@ccyenne.fr

SERVICE DES EAUX

Accueil du Lundi au Vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et permanence téléphonique
uniquement de 13 h 30 à 17 h 00
Tél : 04 79 36 92 70
Mail : servicedeseaux@ccyenne.fr
Service d'astreinte le soir et week-end : 06 80 60 96 74

CRECHE « TERRE D'EVEIL »

Tél : 04 79 44 47 92
Mail : multiaccueil@ccyenne.fr

LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS « AU PETIT MONDE »

Tél : 04 79 36 66 74
Mail : laep@ccyenne.fr

RELAIS PETITE ENFANCE « DOUDOU & CIE »

Tél : 04 79 36 66 74
Mail : ram@ccyenne.fr



Communauté de communes
de Yenne

Communauté de communes de Yenne
133, chemin de la Curiaz
73170 YENNE
Tél : 04 79 36 90 76
mail : accueil@ccyenne.fr
www.ccyenne73.fr